

Face A de la cassette #70.

PD -Donc toujours Mercredi 20 mai 1998, nous poursuivons la, l'interview de Monsieur Jean Kamukanda  
Nous procédons à l'enregistrement du ruban numéro 70.

MD -C'est ça.

PD -On en était à traiter du... du chapitre 8.4.13. qui était les gens que... qui ont été identifiés ou qui ont  
été reconnus comme ayant assisté à des, à des rencontres avec la première ministre au mois d'avril 1994. On  
était rendu au paragraphe du lieutenant-colonel Gasarabwe [phonétique] ?

JK -Oui. Gasarabwe, lieutenant-colonel originaire de Butare. Il m'a lui-même dit être un proche du  
général-major Bizimungu, par son épouse. Tous tenaient des propos éloquents à son endroit face à moi. Il  
a été affecté aux fronts les plus chauds durant la guerre. L'Etat-major s'en servait pour, pour colmater les  
brèches, il est normal qu'il soit, qu'il se soit trouvé chez Agathe Uwilingiyimana ce jour-là, du 4 avril 1994.  
Comme il était toujours [inaudible] dans les différents fronts, je n'ai pas eu de rapports concernant sa  
participation aux massacres.

PD -Quand a-t-il eu la chance de vous dire qu'il était... qu'il était un proche de Bizimungu ?

JK -En exil.

PD -C'est en exil que vous l'avez rencontré ?

JK -Oui.

PD -Qu'il vous a dit qu'il était un proche de Bizimungu... Lorsque vous dites proche par son épouse...

JK -Il m'a dit que son épouse est de la famille du général-major Bizimungu.

PD -Ok. Les propos éloquents que vous avez entendus à son égard c'était des propos tenus par l'Etat-  
major ?

JK -Par l'Etat-major et par le ministre de la Défense.

PD -Lorsque vous dites qu'il était affecté aux fronts les plus chauds durant la guerre, c'était heu... c'était  
des décisions qui vous, qui vous revenaient pas ?

JK -Non ça ne me revenait pas, ça...

PD -C'était... c'était des décisions de l'Etat-major ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous étiez avisé des mouvements de ces gens-là, de ces officiers-là ?

JK -Dans les rapports qu'on me remettait oui, mais avant de les affecter je n'étais pas nécessairement  
consulté.

- PD -Dans les strippees (?) militaires vous aviez le...
- JK -Oui.
- PD -Ça allait jusqu'à spécifier qui était responsable ?
- JK -Oui.
- MD -Est-ce que vous le connaissiez personnellement ?
- JK -Oui, je le connais personnellement.
- MD -Avant, vous le connaissiez avant les événements ?
- JK -Oui, pour avoir été dans le même collège que lui, oui.
- MD -Est-ce que ça vous a permis de... comme premier ministre, de pouvoir avoir des discussions avec lui?
- JK -Non, je ne l'ai jamais vu.
- MD -Vous l'avez jamais vu ?
- JK -Non, pendant le mois d'avril je... pratiquement je n'ai jamais eu de discussion avec lui, c'est à dire que je l'ai rencontré sur les fronts que j'ai visités mais je n'ai jamais eu de discussion d'homme à homme, entre moi et lui.
- PD -Après la guerre, lorsque vous avez eu des discussions avec lui... est-ce que vous avez eu à parler des massacres des populations civiles ?
- JK -Je n'ai pas eu à parler des massacres de populations civiles. Quand lui il m'a dit qu'il était proche de Bizimungu, j'étais en désaccord avec le général Bizimungu, c'était pour me mettre en garde en fait. Il m'a dit "n'oubliez pas que je suis proche du général, donc n'essayez pas de... de parler du mal de lui si vous voulez".
- MD -Mmmm.
- JK -C'est lui-même qui m'a évoqué ça, je ne le savais même pas.
- PD -Il vous a prévenu ?
- JK -Il m'a prévenu oui.
- PD -Vous avez jamais abordé avec lui le sujet des massacres des populations civiles par les forces armées?
- JK -Non, j'étais déjà averti parce que lui... quand le...
- PD -Au moment où il vous a dit...
- JK -Donc, c'est à dire que moi je n'a... je voulais discuter avec lui sur les, la situation telle que moi je l'analysais, il a répondu à mon invitation, mais dès le premier abord, le connaissant disons de par ses origines, étant de Butare comme moi, ayant fréquenté le même collège que moi, alors je crois qu'il voulait que... me

mettre en garde dès le départ pour que je n'aie... je ne dépasse pas certaines limites au niveau de, des contacts que je devais avoir avec lui. Donc j'ai bien compris le message, j'ai... j'ai discuté superficiellement avec lui, puis je l'ai laissé partir.

MD -Pourquoi dites-vous qu'il était normal qu'il se soit trouvé chez Agathe ?

JK -Etant de Butare, et ayant été plus ou moins reconnu comme proche des gens de l'opposition, à cette époque, qu'il se soit retrouvé chez Agathe ça ne me surprenait pas.

MD -Il était reconnu comme étant proche de l'opposition ?

JK -Oui.

PD -Bizimungu était pas dans l'opposition ?

JK -Non.

PD -C'était normal, c'était des familles, chacun avait ses allégeances politiques ?

JK -Je ne crois pas que les relations de famille pouvait aller jusqu'à l'empêcher d'avoir ses opinions personnelles, surtout que le régionalisme est beaucoup plus important que les relations de famille.

PD -Ok.

MD -Oui. Alors il était près, il était près de votre parti ?

JK -Je n'ai pas eu à dire... je n'ai jamais eu à discuter politique avec lui, mais dans les coulisses, dans... quand on discutait avec les gens, donc il était assez proche de notre parti. Ou en tous cas du PSD. Puisque le PSD était le parti le plus important à Butare.

MD -Dans vos, dans vos contacts après ça, ça a pas été discuté, vous avez pas discuté de politique non plus, dans les contacts que vous avez eus... ?

JK -Non, j'ai... je n'ai pas eu à discuter de politique avec lui compte-tenu de la mise en garde qu'il m'avait faite.

MD -Par contre vos connaissances c'est... son, son penchant politique pour un parti est-ce que c'était pas certain...

JK -Je n'ai même pas su si c'était pour mon parti ou si c'est pour les partis de ma région.

MD -Oui.

JK -C'est différent. Donc il pouvait avoir un penchant politique soit pour mon parti ou pour le PSD, je crois qu'il était plus penché du côté du PSD que de mon parti politique. Parce que sinon je l'aurai su. Mais il avait un penchant pour l'opposition, ça, ça c'était déjà assez. Mais m'ayant mis en garde, avec ses relations avec le général-major Bizimungu, c'était comme un frein, en disant "écoutez, n'essayez pas de, de

m'embarquer de ton côté, je ne suis pas avec toi".

MD -Le fait qu'il ait été affecté aux fronts les plus chauds de la guerre, heu... est-ce qu'on doit comprendre que lui il s'est vraiment, il s'est vraiment attardé à faire la guerre avec... contre les autres militaires ?

JK -C'est, les, la... disons le, le seul point de vue que j'ai c'est celui-là, qu'il a fait la guerre contre les autres militaires.

PD -Ok. C'est quelqu'un qui était heu... qui était assigné au front ?

JK -Oui.

PD -Donc il effectuait les manoeuvres militaires sur le terrain ?

JK -Oui.

PD -Vous vous êtes promené sur le terrain, est-ce qu'il était possible que quelqu'un qui travaille sur le terrain, en plus qui était militaire sur le terrain puisse pas s'apercevoir qu'il y avait des massacres des populations civiles ?

JK -De mon point de vue non.

PD -Ok. Lui était responsable des militaires, on a déjà déterminé précédemment dans votre déclaration que certains militaires ont posé des gestes répréhensibles envers les populations civiles ?

JK -Oui.

PD -Ok. Lui, dans ses stripées militaires, que vous avez eu à lire vous, est-ce qu'une fois il a été mentionné qu'il y avait des massacres, qu'il y avait eu un massacre de population civile ?

JK -Je ne m'en souviens pas.

PD -C'est pas quelque chose que vous avez en mémoire. Est-ce qu'il a été mentionné une fois dans les stripées militaires que vous avez eu accès qu'il aurait demandé à ses supérieurs d'intervenir ou de faire cesser les combats à tel endroit parce qu'il y avait des massacres de population civile ?

JK -Non, j'ai pas eu ça.

PD -Vous avez pas eu ça non plus. Alors les stripées militaires que vous avez lues faisaient état de la nature des combats qu'il y avait entre les forces armées du FPR et...

JK -Oui.

PD -Sans jamais faire mention des massacres de populations civiles ?

JK -Je ne sais pas si c'est spécialement pour lui, pour son cas, mais je n'ai pas en mémoire dans... pour son cas précisément où on a fait mention de massacres.

PD -Ok.

MD -Et quand vous l'avez vu c'était vraiment sur le front, que vous l'avez... quand vous avez eu l'occasion de le croiser, durant vos visites, il était vraiment sur le front ?

JK -Oui, il était sur le front et il commandait le front du côté de Nyanza, tout près du lieu de... entre Gitarama et Butare.

PD -Est-ce qu'il était à votre connaissance où se trouve cet individu-là aujourd'hui ?

JK -Je l'ai laissé à Bukavu quand j'ai quitté. En 60... en 1996

PD -Vous avez pas eu d'autres nouvelles de lui depuis ce temps-là ?

JK -Non.

PD -Avez-vous autre chose à ajouter ?

JK -Non.

PD -Relativement à cet individu-là ? Marcel tu as pas...

MD -Non.

PD -On va peut-être faire le suivant ?

JK -Murasanongo [phonétique], originaire de Gitarama, colonel, j'ignore son assignation pendant cette période. Sa famille était très identifiée au MDR, un de ses frères ayant même négocié comme juriste des Accords d'Arusha. Il n'avait aucune confiance de l'Etat-major. Il est normal qu'il se soit retrouvé chez Agathe Uwilingiyimana le 4 avril 1994.

PD -Est-ce que Gitarama c'est le..., c'est considéré dans le sud ?

JK -J'ai considéré dans le sud.

PD -Considéré dans le sud du pays ?

JK -Oui. C'était comme vraiment le centre du sud si vous voulez.

PD -C'est ça. Parce que c'est pratiquement central alors c'est... et... cet individu-là, ce colonel, jamais, vous avez jamais, ne lui avez jamais connu de mission ou d'assignation spécifique ?

JK -Non.

PD -Est-ce que vous l'avez rencontré pendant la période d'avril à juillet 94 au Rwanda ?

JK -Je crois l'avoir rencontré à Kigali au niveau de l'Etat-major, mais ce n'était pas un individu qui m'était très familier.

PD -Lors d'une de vos visites, vous l'avez rencontré ou... vous pouvez pas préciser ? Il est possible...

JK -Je ne peux pas, je ne peux pas préciser mais c'est possible que je l'ai rencontré parmi l'équipe de

l'Etat-major, à l'Etat-major.

PD -Ok.

MD -Vous le connaissiez avant ?

JK -Non, c'est à dire de nom mais l'individu je ne le connaissais pas.

PD -Sa famille...

JK -Je connais... je connaissais ses, ses heu... au moins deux de ses frères oui.

PD -Je m'excuse... sa famille, quand vous dites un de ses frères qui a négocié comme juriste les accords d'Arusha, pouvez-vous expliquer un peu ça, c'est quelqu'un de votre parti ce frère là ?

JK -Quand... quand... c'est quelqu'un de notre parti, du MDR, qui était heu conseiller, je crois politique au niveau du ministère des Affaires étrangères et à ce titre qui a participé à la négociation des accords d'Arusha. C'était un juriste de formation.

PD -Ok. Celui-là vous le connaissiez ?

JK -Oui.

PD -Par contre celui qui était colonel c'est quelqu'un que...

JK -Non, je ne l'ai jamais rencontré dans la, dans la vie courante.

PD -D'où tenez-vous ça qu'il avait aucune fonction des Etats-majors, est-ce que c'est dans des rapports qui vous ont été faits par le ministre ?

JK -Oui.

MD -Alors vous avez discuté son cas ? Son cas avait été discuté à quelle occasion ?

JK -J'ai expliqué que tous les noms que vous m'avez remis ici avaient été repris sur une liste de, de, des gens qui n'avait pas manifestement la confiance de, de l'armée. Et qu'on proposait soit de suspendre, soit même de révoquer. Et j'ai expliqué que je suis, j'ai essayé de faire comprendre au ministre de la Défense que c'était une mauvaise démarche.

MD -Alors lui aussi, dû à son... à son penchant politique... vous dites qu'il était normal qu'il se soit retrouvé chez...

JK -Oui.

MD -Est-ce que son nom a été évoqué dans... autour... durant la guerre, vous savez pas... vous nous dites que vous ne le connaissez pas... ses assignations, son assignation heu... c'est pas, c'est quelqu'un que vous avez pas rencontré, son nom n'a pas été mentionné...

JK -C'est pas un nom qui m'était familier, ou qui est revenu dans les discussions que j'ai eues au niveau

de... de l'Etat-major ou avec le ministre de la Défense. Mais j'ai... j'ai fini par savoir que c'est quelqu'un qui n'était pas apprécié par rapport à l'Etat-major.

MD -Et dans les rapports que vous aviez, dans, dans, les informations que vous receviez, c'est pas, c'est pas une personne qui, qui, que vous vous souvenez avoir vu des choses, des participations à des... à des événements, des... des incidents ?

JK -Non, je... non, je ne m'en souviens plus.

MD -Ok. On passe au suivant peut-être ?

MD -On a un paragraphe là, un ou deux paragraphes dans lesquels on...

JK -En fait ce n'était pas tellement... ce qui est connu publiquement, pour avoir été diffusé sur la radio, je ne vois même pas le lien entre les deux, mais enfin je le lis. Ce qui est connu publiquement pour avoir été diffusé sur la radio télévision libre des Mille Collines c'est qu'Agathe Uwilingiyimana se préparait à faire une tentative de coup d'Etat contre le président Habyarimana avec l'aide des militaires de sa région, ce qui veut donc dire qu'un de ceux qui ont participé à cette réunion a avisé l'entourage du président Habyarimana de ces plans. Des gens trouvaient dans cette nouvelle justification officielle, la justification officielle de son assassinat. Dans la lettre que l'armée m'a envoyée au mois de mai 1995 et signée par Bizimungu, il était mentionné la réunion de chez Agathe Uwilingiyimana en avril 1994, et il me menaçait de façon à peine voilée de subir le même sort qu'elle.

MD -Vous ?

JK -Oui.

PD -En mai 95 c'était l'exil ?

JK -C'était en exil oui.

PD -C'est à ce moment-là que vous avez des problèmes, que vous rencontrez des problèmes avec les FAR?

JK - [inaudible], je les avais un peu avant, mais à ce moment-là ils ont écrit une lettre officiellement où ils me demandaient de remettre tout ce qui était à ma disposition comme documents aux mains d'une organisation qu'ils venaient de créer, et où ils me menaçaient si... où ils me rappelaient que ce n'est pas la première fois que des, certaines personnes ont essayé de s'immiscer dans les affaires de l'armée en convoquant une réunion de certains officiers, notamment, en me rappelant qu'Agathe avait, l'avait fait mais qu'elle avait subi le sort, un certain sort que je [inaudible], ce qui voulait dire que si je, je faisais la même chose, je subirai le même sort. En tous cas à cette époque effectivement j'avais en tête de discuter avec

certaines officiers que je croyais comprendre ma position.

PD -Que vous croyiez fidèles à votre position ?

JK -Oui. Alors j'ai, j'ai dû renoncer à tout contact avec les officiers. Face à cette lettre. Et c'est à ce moment-là que j'avais rencontré le colonel Gasaragwe [phonétique] pour essayer de sonder un peu le...

PD -Est-ce que ça fait suite à cette lettre-là ou si ça précédait cette lettre ?

JK -Ça avait précédé cette lettre, c'est à dire que j'avais déjà formulé mon idée, avant, que j'avais commencé à prendre des contacts avec certains officiers. Quand ils ont su que je prenais des contacts avec certains officiers, dont Gasaragwe, qui n'a pas voulu en fait de contacts dans la mesure où il m'a mis en garde en me disant qu'il était de, en fait qu'il était du côté du général Bizimungu, c'est après ils se sont réunis au niveau de leur Etat-major, ils m'ont écrit une lettre qui était signée par le général Bizimungu et qui me menaçait si je continuais à essayer de convaincre certains officiers d'une certaine voie qu'il fallait suivre pour le retour des réfugiés.

PD -Vous vous privilégiez une voie de retour des réfugiés différentes de celle de Bizimungu ?

JK -Oui.

PD -Vous votre voie c'était quoi à ce moment-là ?

JK -De toutes façons je... je ne privilégiais pas la voie armée, je me disais que il fallait une... des négociations politiques, il fallait par tous les moyens essayer de trouver des appuis pour entrer en contact, pour nouer des contacts politiques avec le FPR. Parce que je me disais que la... la... l'attaque militaire aurait conséquences que nous ne pouvions pas mesurer dont la mort des réfugiés de toutes façons.

PD -Si on continue toujours dans la même... c'est une autre réunion, c'est juste... on avait fait comme un, plusieurs paragraphes relativement à ce que font les militaires... là c'est dans une autre réunion que vous...

MD -Cette, cette lettre-là vous l'avez plus, vous l'avez pas... la lettre vous...

JK -Je ne sais pas si elle est dans les documents que vous avez saisis, mais je pense qu'elle pourrait s'y trouver... elle devrait..

MD -C'est une lettre que vous avez gardée de toutes façons ?

JK -Non elle devrait se trouver dans les documents que vous avez saisis.

MD -Ah oui...

PD -Alors ça ça a emmené votre départ du...

JK -C'est après, c'est à dire que j'ai essayé de continuer à vivre là-bas et à essayer de... de m'impliquer mais la situation s'est détériorée à tel point que l'année qui a suivi, en 96, j'ai dû quitter. Surtout quand les,

j'ai senti que la, l'attaque, la menace sur les camps était imminente.

MD -L'avez-vous senti de la part de votre, d'un autre groupe, quelques pressions après avoir reçu cette lettre ?

JK -J'ai, j'ai senti de la part du Rwanda et de la part des réfugiés qu'il y avait une pression, donc ils allaient de toutes façons, d'une façon ou d'une autre s'attaquer mutuellement. Donc...

PD -La guerre était encore imminente ?

J -Etait imminente, et je crois que je ne me suis pas trompé dans la mesure où effectivement elle a commencé deux semaines après mon départ.

MD -Deux semaines après votre départ ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que les... les menaces qui vous ont été faites par Bizimungu ont été suivies d'actions ?

JK -Pas d'actions directes dans la mesure où j'ai pris ma retraite, si vous voulez. Donc j'ai, j'ai senti que les menaces étaient sérieuses, alors je ne, je ne fréquentais plus les camps, je suis, j'ai, j'ai, je ne me rendais pratiquement plus dans les camps, je me montrais peu en public, je restais chez moi ou je visitais juste ma famille au niveau du camp.

MD -Qui était avec Bizimungu à ce moment-là ?

JK -Tous les militaires dans la mesure où ils ont signé collectivement pour montrer qu'ils avaient, qu'ils étaient tous d'accord avec le... ce [inaudible].

MD -La lettre, ils ont signé la lettre que vous avez reçue ?

JK -Oui, c'est à dire que les... il y a eu deux lettres, la prem... il y a eu une lettre qu'ils ont signé collectivement et une, et j'ai répondu, je crois je vous ai expliqué, ils ont signé une lettre collectivement en se déclarant comme officiers de l'Etat-major.

MD -Oui, on a discuté déjà, oui.

JK -Alors j'ai, je me suis dit que c'était heu... je peux l'appeler comme je le pensais, une lâcheté de sa part. Un homme responsable qui fait signer ses subordonnés pour avoir du poids, c'est qu'il a prévu quelque chose, alors je l'ai, en répondant je lui ai écrit personnellement, en ignorant le reste de ceux qui ont signé. C'est en réponse, en réponse qu'il m'a écrit cette lettre de menaces.

MD -Est-ce que c'est lui qui était à la tête de ce mouvement ? C'est Bizimungu ?

JK -Je dirai que c'est théoriquement oui, en tant que chef d'Etat-major, oui. Mais je crois qu'il y a d'autres gens qui étaient beaucoup plus puissants à la tête de l'armée que lui.

MD -Comme...

JK -J'ai eu à expliquer que d'après moi le... Kabiligi était beaucoup plus fort sur le plan... par rapport à l'armée que Bizimungu. Que Bizimungu lui, croit faire effectivement le... tout ce qu'on faisait mais que, peut-être que au niveau de la pensée de... et du poids Kabiligi était beaucoup plus fort.

MD -C'était Kabiligi... Est-ce que Kabiligi avait signé la première lettre ?

JK -Certainement.

MD -Mais la deuxième c'était signé...

JK -La deuxième lettre... puisque les, je l'avais adressée directement au chef, pas au groupe, le chef devait répondre.

MD -Oui.

PD -Mais il vous a menacé personnellement ?

JK -Oui.

PD -Mais, dans cette lettre-là, c'est... est-ce que vous avez compris un aveu d'assassinat de... d'Agathe?

JK -Mais je ne vois pas ce qu'on peut comprendre d'autre ? Si on dit "si vous ne faites pas ça, vous subirez le sort qu'une telle personne a subi" ça veut dire que cette personne a subi un sort...

MD -Dans les mêmes circonstances, dans les mêmes circonstances on a réglé le cas de l'autre ?

JK -Oui. Comme j'avais déjà des pressentiments, je... ça n'a fait que confirmer ce que je savais.

MD -Oui.

PD -C'était, c'était pas très habile de sa part de... de, d'écrire une chose comme ça ?

JK -Moi je ne sais pas si... s'ils ont jamais fait des choses habiles.

PD -Oui. Je comprends. Mais... Vous savez c'est, c'est, c'est avouer et signer de sa main l'assassinat d'une personne ?

JK -Non c'est à dire que il faut peut-être dire que les, en l'écrivant il ne s'est pas rendu compte de ça. Peut-être... ou alors qu'il ne s'est pas rendu compte que je m'en rendrai compte. Mais dans tous les cas, personnellement je m'en suis rendu compte. Et comme j'avais déjà d'autres informations, notamment celles que j'ai déjà livrées, je, je... j'ai pris mes responsabilités face à cette menace que j'ai jugée très sérieuse et pas à la légère.

MD -Parce que le fait, le seul fait de, de faire une, de faire... de relier... de faire une mention de la réunion d'Agathe du 4 avril 94, et de vous, de vous conseiller de cesser vos activités, c'était, c'était... on ne peut pas, on ne peut pas heu... en arriver à d'autres conclusions ?

JK -Probablement qu'il y en a eu d'autres, il y a d'autres qui auraient, qui peuvent arriver à d'autres conclusions, mais moi je ne suis pas arrivé à autre conclusion que à une menace de mort comme celle d'Agathe.

MD -Sinon, sinon quelle était la raison de faire cette, cette liaison, de faire ce rapprochement ? Alors vous croyez que cette lettre-là était, était dans les documents que nous avons saisis ?

JK -Je ne suis pas certain, je ne suis pas certain mais je, je crois que oui. Parce que j'avais essayé de, de ramener tout ce dossier, et ce que la... la... c'était une petite lettre, de quelques lignes. Mais dans tous les cas je sais qu'il y a au moins la première lettre qu'ils ont signé collectivement. Je sais que cette lettre s'y trouve. Et puis même si elle ne s'y trouvait pas, je sais que j'en ai fait mention dans le document que j'ai rédigé.

MD - [inaudible].

PD -Ça nous amène au paragraphe suivant, qui... concernant la réunion tenue par Bagosora avec des militaires le 6 avril 94.

JK -Concernant une réunion tenue par Bagosora avec les militaires le 6 avril 94, la seule dont je connais l'existence mettait en présence les commandants des secteurs et certains responsables dont Bagosora, Rusatira et Ndingilimana. C'est de cette réunion qu'est né le comité militaire de crise. Je peux nommer quelques commandants de secteur qui y participaient mais pas tous. Le lieutenant-colonel Bizimungu, qui était le commandant des opérations militaires à Ruhengeri, le lieutenant-colonel Mundyé [phonétique], qui est un ancien commandant du camp GP, qui était commandant militaire dans le Mutara, le lieutenant-colonel Sebahire [phonétique], qui était le commandant militaire des opérations à Byumba, le colonel Mupiraka [phonétique] qui était commandant des opérations à Kigali. Mais la liste complète se trouve dans le document Rwanda-1994: L'apocalypse et après que j'ai vérifié, que j'ai rédigé et qui a été saisi.

PD -Ça nous a amené à faire le tour des officiers, et ce que vous saviez de chaque officier, ceux que vous connaissiez, ceux que vous... comme on avait commencé à faire le... on vous donne le nom puis vous disiez "moi c'est ce que je connais de cet individu-là"...

JK -Oui.

PD -"Lui je connais ça, lui je connais ça", puis on a mit ça par écrit.

JK -Oui.

PD -Alors on va le refaire encore...

MD -Est-ce qu'il y a d'autres choses dans [inaudible] ?

JK -Non.

PD -Alors... si on va au paragraphe suivant... c'était...

JK -Setako [phonétique]. Lors de l'exil, il aurait insulté un officier zairois, il fut emprisonné pour cette raison et lors de sa remise en liberté il a quitté pour le Cameroun avec sa famille. Je l'ai rencontré une seule fois, c'était à Kinshasa à l'aéroport. J'ignore ses fonctions militaires en 1994.

PD -Est-ce que c'est quelqu'un qui était, qui partageait les mêmes vues que vous, ça, cet officier-là ?

JK -Je ne le connais pas.

P -Vous ne le connaissez pas. Alors l'information se limite à ça, que vous avez entendu dire, que...

-Non, je savais, je sais qu'il a été emprisonné effectivement quand nous étions en exil. Je l'ai vu, on me l'a présenté à Kinshasa, en transit, quand moi je... lui il allait au Cameroun, moi je rentrais sur Goma. C'est la seule fois que je me rappelle avoir été mis en contact directement avec lui.

PD -C'était un, c'était un officier de l'armée rwandaise ?

JK -Oui.

PD -C'est ce que vous savez ?

JK -Oui. Je ne connais pas sa préfecture, je ne connais pas, je ne connais même pas son grade.

MD -Vous connaissez rien de lui autre que cet incident ?

JK -Non.

PD -Alors je pense qu'on va aller au suivant.

JK -Kayumba, major, c'est l'officier responsable au ministère de la Défense pour l'approvisionnement en armes et en munitions. Aucun fournisseur ne pouvait être payé sans son aval. Pendant la guerre, en 1994, il n'était même pas au Rwanda, voyageant partout pour acheter les armes. Il fut responsable pour l'achat des armes pour le pays, pour les deux derniers ministres Gasana, Bizimana. Il est originaire de Byumba. La rumeur dit qu'il demeurerait en Afrique australe, Malawi ou Swaziland, où son rythme de vie le rendrait facilement repérable.

PD -Donc lui, cet officier-là, est quand même plus près des politiciens que d'autres parce qu'il doit... vous devez comme politicien lui débloquer des fonds pour qu'il achète ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que c'est lui qui s'occupe des négociations d'achat, est-ce que c'est lui qui vous identifie les personnes qui veulent vous vendre des armes ?

JK -A la période où j'étais premier ministre, oui. Il... puisque c'est lui qui, qui avait été commis pour ça, pour voyager dans les pays chercher des fournisseurs.

PD -Ok. Dans quels pays a-t-il voyagé selon vous ?

JK -Je sais qu'il a été au, en Egypte, je sais qu'il a été en France, il a probablement été en Belgique aussi. Et puis je sais qu'il a fait des contacts avec les, des fournisseurs en Grande-Bretagne et en Suisse.

PD -Est-ce qu'il est aussi, de votre connaissance qu'il aurait pu faire des contacts avec l'Afrique du Sud?

JK -Sûrement qu'il a fait des contacts avec l'Afrique du Sud, dans la mesure où ce pays nous a fourni pendant la guerre.

PD -Pendant la guerre est-ce que c'est quelqu'un qui est venu au Rwanda ça ?

JK -Je ne l'ai pas vu. Il a... même s'il est venu, il était à la disposition du ministère de la Défense, je n'ai jamais, je ne sais même pas à quoi il ressemble.

PD -Est-ce que malgré son rang de major c'était un officier très puissant ?

JK -Très puissant je ne sais pas, mais très riche oui. On le disait.

PD -Les gens le disaient très riche ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous vous êtes penché particulièrement sur cette, cette facette-là, l'achat des armes ?

JK -Non, pas personnellement.

PD -Non ?

JK -Ce n'était pas une question qui, que je contrôlais directement, c'est le ministre de la Défense qui s'en occupait.

PD -Par la suite, parce que j'imagine qu'à peu près tous les mouvements de fonds du gouvernement ont dû heu... ont dû être utilisés pour des achats d'armes dans cette période-là ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous avez besoin de vous absenter ?

JK -Non.

PD -Non ? On va tourner le ruban.

**Fin de la face A de la cassette # 70.**

**Face B de la cassette # 70.**

PD -Est-ce que c'est quelque chose que vous avez analysé les mouvements de fonds, d'argent, par la suite, je parle pas au moment où vous étiez premier ministre mais par la suite ?

JK -Peut-être pas, pas les mouvements d'argent mais c'est à dire que quand j'étais en exil, que j'ai commencé à rédiger mon document, j'ai... ayant vécu la guerre, ayant entendu ce que racontaient les médias, je me suis dit qu'il y a de l'hypocrisie au niveau de la communauté internationale c'est à dire qu'ils... des pays, certains pays se présentent comme les faiseurs de paix alors qu'ils sont des faiseurs de guerre. Alors il fallait que je... des... les faiseurs de..., par faiseurs de guerre j'imagine que les, les pays qui, en provenance desquels les armements venaient, nous venaient, étaient des faiseurs de guerre, non pas des faiseurs de paix, et ils ne se présentent jamais sous cet angle-là. C'est de cette manière que j'ai essayé de... d'analyser tous les pays qui nous avaient fourni des armes que ce soit un peu avant 94 ou pendant la période d'avril à juillet 94. C'est donc de cette manière-là que je me suis penché sur le dossier, mais l'objectif n'était pas de relever les fonds, l'objectif était de relever les pays qui nous avaient fourni des armes pendant cette période.

PD -Ça vous a permis d'identifier quels pays qui étaient fournisseurs d'armes, que effectivement vous avez passé des contrats avec ?

JK -Il y a le, on n'a pas passé des contrats avec les pays, on a passé des contrats avec...

PD -Des fournisseurs ?

JK -Des fournisseurs dans certains pays, le principal fournisseur au cours de la période d'avril 94 se trouvait en Grande-Bretagne.

PD -Ok. Vous avez en mémoire le nom de la compagnie ?

JK -Je n'ai pas en mémoire mais je crois que j'ai déjà signalé ça.

PD -Ok.

JK -Et peut-être que dans les documents qui suivent on pourra y venir.

PD -Alors le fournisseur était... la Grande-Bretagne...

JK -Une compagnie immatriculée dans les possessions de la Grande-Bretagne.

PD -Mais vous nous expliquez que le major devait se promener dans beaucoup de pays, vous avez énuméré beaucoup de pays.

JK -J'ai... j'ai énuméré beaucoup de pays puisque le fait que le, le fournisseur soit immatriculé dans un pays ne signifie pas que il fait les livraisons à partir de ce pays, ils ont, ce sont des circuits assez compliqués, où l'argent va dans un pays, où le contact est dans un autre pays et où le matériel transite peut-être par deux

ou trois pays. Donc c'est ça qui explique un peu le va-et-vient avec le fournis... avec le... du major par rapport à la fourniture de, d'armes et de munitions.

MD -Comme premier ministre, vous avez heu... est-ce que vous avez été impliqué dans des... dans des achats d'armes d'une façon ou d'une autre ? J'imagine que c'était une partie importante du, du... [inaudible] important, c'était en fait... presque tout le budget qui passait-là, et heu... comme chef du gouvernement est-ce que vous avez, est-ce que vous deviez à un certain moment, là, soit poser des questions ou soit être impliqué d'une façon ou d'une autre dans les commandes d'armes ?

JK -Je dirai oui et non. Oui parce que j'étais informé que... par exemple s'il y avait des difficultés au niveau de l'approvisionnement, s'il y avait des missions qui se faisaient pour l'approvisionnement en armes, s'il y avait même des contrats qui étaient en cours d'exécution, j'étais informé.

MD -Il y avait une consul... il y avait une consultation qui était faite avec vous ?

JK -Heu... consultation ou information oui. Par le ministre de la Défense. Non, parce que je ne contrôlais pas les mouvements de fonds, je ne savais pas d'où provenait l'argent, comment c'était payé, par qui c'était payé, les commissions, tout ça c'était, ce n'était pas directement sous mon contrôle.

MD -Est-ce que vous savez qui était heu qui était envoyé en mission pour acheter des armes ?

JK -Généralement oui. Généralement je savais qui était envoyé en mission pour acheter des armes.

MD -En particulier, c'était qui ?

JK -Il y a pas eu une personne en particulier, mais le responsable de tout au niveau de, sur le plan officielle, sur le plan administratif c'était le major dont il est question ici. Heu... mais des missions spéciales ou spécifiques ont pu être faites par certaines personnes dont le colonel Bagosora une fois, heu... le député Nzirorera une autre fois.

MD -Vous vous souvenez que ces gens-là, à au moins une occasion, sont allés eux personnellement faire des achats d'armes ?

JK -Oui.

MD -Et dans quel pays sont-ils allés ?

JK -Je crois qu'ils sont tous les deux allés en Afrique du Sud.

MD -En Afrique du Sud. Est-ce qu'ils étaient ensemble, est-ce qu'ils ont voyagé ensemble ?

JK -Je ne me souviens...

MD -C'était lors de la... la même occasion ?

JK -Je ne crois pas qu'ils... qu'ils aient voyagé ensemble. Mais je sais qu'ils se sont adressés au même

fournisseur.

MD -Est-ce que vous, est-ce que vous avez en mémoire le nom de ce fournisseur ?

JK -Non je n'ai pas en mémoire ça.

MD -Dans ce cas-là, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont... à [inaudible] qui ont, qui auraient pu remplir les mêmes missions ?

JK -Le ministre Mugenzi a fait une mission du côté de la Libye. Mais je crois qu'il n'a jamais rien ramené comme armes, mais il a fait une mission pour l'achat des armes.

MD -Quand vous dites que Kayumba était impliqué, lui, Kayumba, on peut le situer là dans toutes les transactions d'armes ?

JK -C'était sa profession, c'était sa mission essentielle.

MD -Si on prend par exemple la mission de, de Bagosora et Bizimungu en Afrique du Sud, est-ce que lui aurait été aussi impliqué dans cette mission... dans cet achat-là ou eux avaient vraiment les mains libres, eux avaient-ils le pouvoir de faire la négociation et des achats ?

JK -Sur cette mission, les... ils avaient les mains libres oui. Ils ont fait des négociations directes eux-mêmes, ils ont fait les paiements eux-mêmes.

MD -Ils ont effectivement acheté des armes à cette occasion ?

JK -Heu... je sais qu'il y a eu au moins une livraison qui est parvenue, qui nous est parvenue directement, donc ils ont effectivement acheté des armes.

MD -Que eux ont négociées ?

JK -Oui.

PD -Puis ça c'était à quel endroit ça qu'il y a eu le, la livraison ? Le gouvernement était à quel endroit à ce moment-là ?

JK -Je ne sais pas si c'est à Gitarama ou à Gisenyi, mais le fait est que il y a eu une livraison...

MD -A quel endroit les armes ont-elles été livrées ?

JK -Les armes étaient toujours rendues à Goma.

MD -A Goma. Vous vous souvenez vers quelle, de quelle façon qu'elles... par quel moyen, par, par avion ?

JK -De toutes façons il n'y a pas d'autres moyens.

MD -Mais est-ce que vous vous souvenez quelle compagnie ?

JK -Les compagnies dans le document que je vous ai remis... que vous avez saisi, je... vous trouverez les noms des compagnies qui ont fourni à des dates et des quantités d'armement précis.

MD -Ok. Alors Kayumba on peut... on peut pour le... excepté quelques missions bien spécifiques, c'est lui qui avait et la responsabilité de négocier les achats, de, de, de négocier les achats avec... de trouver des fournisseurs ?

JK -Oui.

MD -Et aussi d'autoriser le paiement ?

JK -Oui.

MD -Est-ce qu'il y avait quelqu'un d'autre qui devait... le paiement est-ce qu'il devait être autorisé par quelqu'un d'autre au niveau du gouvernement ou lui avait entière responsabilité ?

JK -Je n'ai pas approfondi le circuit, heu... je sais que le gouverneur devait intervenir, le gouverneur de la banque nationale devait intervenir, de même que le ministre de la Défense et celui des Finances. Mais je crois que c'est à titre disons de formalités, que la vraie décision venait de l'homme qui a, qui voyait les fournisseurs et qui voyait les armes en même temps, donc c'est lui qui voyait la marchandise et qui était en contact avec les fournisseurs. S'il faut commander, je ne vois pas comment quelqu'un qui, qui n'était pas sur place pouvait refuser.

MD -Avez-vous une idée combien d'armes ont été achetées durant la guerre ?

JK -J'ai fait un tableau sur les quantités que moi je... dont moi j'avais pris connaissance qui avait été livrées entre cette période... et qui les avait livrées.

MD -Vous avez un tableau, vous avez fait...

JK -J'ai un tableau de fait oui.

MD -Ça ça représente quel montant d'argent, est-ce que vous...

JK -Je n'ai pas, je n'ai pas ça en tête, mais vous pouvez le consulter.

MD -Le tableau, le tableau existe.

PD -Êtes-vous en mesure d'apporter un élément qui... qui expliquerait la connaissance du major Kayumba relativement au... aux massacres qui avaient cours en avril 94 ?

JK -Comment voulez-vous que je puisse apporter un élément par rapport aux massacres, par rapport aux armées. Parce que c'est ça... c'était ça...

PD -Par rapport aux armes... C'est ça, mais moi je vous dis, lui, sa connaissance de ça, est-ce que vous êtes, vous, vous êtes capable d'apporter un élément ?

JK -Non je ne vois pas son rapport avec les massacres, si c'est par rapport aux armes qu'il a, qu'il a [inintelligible] oui. Dans la mesure où certaines de ces armes ont été utilisées par des militaires qui ont fait des

massacres mais autrement je ne vois pas comment je peux le placer au Rwanda.

PD -C'est ça que je vous demande. Je vous demande si vous vous êtes capable d'apporter un élément qui à votre connaissance dit "oui, cet individu-là était au Rwanda à telle époque, il connaît tel événement, [inaudible], il est intervenu là ou il a été vu là, donc il avait la connaissance de ce qu'il se passait chez nous".

JK -Alors que j'ai dit que je ne l'ai pas aperçu pendant toute la période, que, à ma connaissance, il était à l'extérieur, que même s'il est venu au Rwanda, moi je ne l'ai jamais vu, je ne l'ai jamais entendu parler de, de lui dans le pays pendant que j'étais premier ministre.

PD -Son rôle vous le limitez à un achat, à un marchand d'armes ?

JK -Oui.

PD -Pour le compte de votre pays ?

JK -Oui.

MD -Il opérait à partir de quel endroit, ses bureaux, ses... son, sa base ?

JK -Moi je ne connais pas de bureaux, je sais qu'il voyageait à travers tous les pays.

MD -Mais il n'avait pas, il n'avait pas... une base établie dans un pays autre que le Rwanda ?

JK -Je ne connais pas sa base mais le... les facilités qu'on avait avec la France peut-être ont fait que il était plus, plus souvent en France qu'ailleurs.

MD -Il aurait été à l'ambassade du Rwanda en France ?

JK -Oui.

MD -Et il aurait pu aller dans d'autres ambassades, dans d'autres pays ?

JK -Il a certainement été dans d'autres pays, mais à l'ambassade de France je suis certain, il a été là.

MD -Par contre, les, les heu... les commandes, les négociations tout ça devait forcément originer de, du Rwanda, originait du Rwanda, toutes les commandes, toutes les demandes d'armes... il ne pouvait pas de lui même partir aller acheter des armes sans avoir de consultation, sans recevoir des directives des hommes politiques du pays ?

JK -Je ne suis pas convaincu que ce soit, ça se soit passé comme cela, parce que j'ai... dans la mesure où il savait qu'il y avait une demande, une forte demande et qu'il connaissait la demande, donc il pouvait, partant de la demande, avec laquelle il est parti, faire lui même, opérer lui-même des choix.

MD -Sans aucune consultation avec le ministre de la Défense par exemple ?

JK -Croyons que le ministère de la Défense pouvait lui indiquer les priorités, parce que c'était plus une question de priorités qu'une question de commandes, la commande était globale, et une forte commande...

MD -C'est ça. Il y a des choses qu'on... il y a des choses qui étaient prioritaires ?

JK -Oui, au niveau des priorités certainement que c'est l'Etat-major et le ministère de la Défense qui lui donnaient les directives

MD -Est-ce qu'il est possible que cet homme-là ait pu... été... absent du pays pour des... des très longues périodes, pour plusieurs mois ?

JK -C'est ce que moi j'ai constaté, oui.

PD -Est-ce que il occupait un poste, occupait-il un poste à l'ambassade française à votre connaissance à vous ?

JK -Non. Il n'avait pas de poste à l'ambassade française.

PD -Il avait pas de... à l'ambassade du Rwanda en France, on s'entend...

JK -Non à l'ambassade du Rwanda en France il n'avait pas de poste.

MD -Alors il avait la main haute sur toutes les transactions à tous les niveaux, incluant les budgets.

JK -Oui.

MD -Les budgets étaient votés de quelle façon ?

JK -Les budgets n'étaient pas votés comme j'ai eu à l'expliquer, pendant la période [inaudible]

MD -Ils lui étaient, ils lui étaient alloués ?

JK -Tout ce que nous avons comme budget était destiné à la guerre. Donc il n'y avait, il n'y a pas, il y a pas eu à voter, à dire...

MD -Sans aucun contrôle ?

JK -Je n'ai pas vu de contrôle.

MD -Est-ce qu'à votre connaissance les fonds que Monsieur Kabuga avait, avait mis à la disposition de, des, des forces armées ont servi à acheter des armes ?

JK -J'ai dit que je n'ai pas eu des informations précises sur ces fonds, je ne connais ni les montants, ni la destination.

MD -Mais vous savez qu'il y a eu des fonds de mis ?

JK -Non, je sais qu'il a, il m'a envoyé un document, il m'a fait transmettre un document comme quoi il avait gagé un fonds de soutien à l'armée. C'est tout ce que j'ai eu comme information.

MD -Comme quoi il avait créé un fonds ?

JK -Oui.

MD -Et ce fonds-là, ce fonds-là n'était... était, était négocié directement avec l'armée ?

JK -Ça je ne sais pas, je ne sais pas qui a négocié quoi, je ne connais les montants de ce fonds, je ne connais rien de ce fonds.

MD -Vous ne savez pas...

JK -Tout ce que j'ai eu c'est un document qui...

MD -Vous ne savez pas si le ministre de la Défense était impliqué ?

JK -Non, je ne sais rien de ça.

MD -Est-ce que ça aurait pu être négocié directement entre Kayumba et...

JK -Je n'en sais rien.

MD -Vous ne savez pas.

PD -On peut pas faire... on pourrait peut-être passer au suivant ?

JK -Karangwa [phonétique], major originaire de Gitarama. Entré en même temps que moi à l'école supérieure militaire, il a fait carrière du côté de la gendarmerie, il était G2, officier responsable du renseignement. Il résidait, il réside à Mombassa. Ou il résidait à Mombassa au moment où j'ai passé cet interrogatoire. Il était très apprécié par la famille de Monsieur Z, dit Zigi... de Monsieur Zigiranyirazo Protas, dit Z lorsqu'il était à Ruhengeri. Il avait la confiance de la famille présidentielle. Il était attaché au MDR, même si sa façade était MRND. Sa famille est membre fondateur du MDR. Son beau-frère Charles Masinda [phonétique] fut assassiné par les Interahamwe à Nyanza, Butare, en avril 1994. C'est qui assumait pour son beau-frère la charge de sa famille depuis son décès. Il fut assigné comme commandant de la gendarmerie à Kibuye en remplacement du commandant, le major Rujabo [phonétique] qui est décédé dû à l'instruction des ministres originaires de Kibuye. La région de Kibuye fut très touchée par les massacres. Les forces de l'ordre et la gendarmerie ont activement participé aux massacres, j'ai même un rapport à l'effet que ce... que deux... des leurs avaient péri à Bisesero en attaquant des réfugiés Tutsi. Quatre ministres sont originaires de cette préfectures, Karemera, Edouard à l'Intérieur, Niyitegeka à l'Information, Ntamabyaliro à la Justice, Ndindabahizi aux Finances. Les massacres dans cette préfecture se sont poursuivis jusqu'à la toute fin, à tout le moins jusqu'à ce que la Turquoise, en juin, se rende récupérer les Tutsi qui s'y trouvaient. Moi j'ai rencontré Karangwa le 16 juillet 1994 au guest-house de Kibuye. Il était occupé à rassembler ses troupes pour l'exil.

MD -Avant de débiter... Kayumba on parlait de... vous nous disiez qu'il était en Afrique australe, est-ce que vous avez eu des, des nouvelles récentes sur ce, sur sa... sur l'endroit où il est ?

JK -Par qui voulez-vous que je puisse avoir des nouvelles ?

- MD -Ben on sait pas, il y a... des fois il y a...
- JK -Je n'écoute que la radio et je ne lis que les journaux...
- MD -[rires].
- JK -Ils n'en parlent pas.
- MD -Et... la dernière fois que vous avez entendu parler de lui, il était...
- JK -On m'a dit qu'il était en Afrique australe dans l'un de ces pays.
- MD -Un de ces pays.
- JK -Oui.
- MD -Et son mode de vie le rendrait facilement identifiable ?
- JK -C'est ce qu'on me disait oui.
- MD -Pas parce qu'il vit dans la misère ?
- JK -Je ne crois pas.
- MD -Karangwa...
- PD -C'était un des officiers heu... qui était à l'Etat-major pendant la période d'avril 94, Monsieur Karangwa ?
- JK -Je ne le sais pas. Ça me surprendrait, c'est à dire qu'il était à l'Etat-major de la gendarmerie avant 94.
- PD -Ok.
- JK -Donc c'est... il s'occupait du renseignement avant 94. Après je n'ai pas su, je ne sais pas ce qu'il faisait. Puis il était dans la gendarmerie, donc il faut séparer l'armée et la gendarmerie.
- PD -Mais la gendarmerie est [inaudible] à l'armée.
- JK -Oui.
- PD -Alors c'est pour ça qu'il y a plus de poste de G2...
- JK -Non.
- PD -L'explication là de... que vous donnez ici du beau-frère ça vous est parvenue comment ça ?
- JK -Qui ?
- PD -Le beau-frère qui était, qui était assassiné par les Interahamwe, est-ce que vous avez des informations plus précises à ce sujet-là ?
- JK -Non, j'ai pas eu d'information plus précises, c'est à dire que j'ai... c'était un homme que je connaissais personnellement, qui... lors de la scission de notre parti était du côté de Madame Uwilingiyimana

Agathe, et qui, qui était un haut fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères au début d'avril 94. Comme je le connaissais j'ai posé... j'ai essayé de m'informer pour savoir quel était son sort, on m'a dit qu'il avait été assassiné à... chez lui, à Nyanza, à une période que je ne connais pas.

PD -Ok. C'était heu... là on peut s'interroger, pourquoi vous vous informiez de ces gens-là ? Quel était votre... votre nécessité, votre but de...

MD -L'intérêt ?

PD -... votre intérêt ?

JK -J'avais intérêt à connaître, à m'informer sur tous les gens que je connaissais. Y compris ceux qui n'étaient pas nécessairement de mon côté.

PD -Pourquoi ? Quel était votre intérêt ?

JK -L'information.

PD -Est-ce que le fait de vous informer les protégeait ?

JK -Les protégeait... je ne crois pas. Je... je, je ne me suis pas informé pour dire c'est pour les protéger, c'est pour les tuer ou c'est pour... non, c'était pour mon information à moi.

PD -Si on sait qu'il est de tendance politique différente de la vôtre...

JK -Oui.

PD -Puis que vous prenez des informations... est-ce qu'il devient, est-ce qu'il y a une chance qu'il devienne une cible ?

JK -Pas nécessairement.

PD -Pas nécessairement ?

JK -Non.

PD -Est-ce qu'il y a une chance que ça le protège ?

JK -Ça dépend.

PD -Ça dépend de quoi là, c'est...

JK -Ça le protège... je ne crois pas que si je m'informe, ça dépend par rapport à qui, peut-être disons à qui je demande l'information. Quand je dis je m'informe est-ce que je m'informe auprès des Interahamwe, je m'informe auprès de l'armée, est-ce que je m'informe auprès de, de, des militants de mon parti ? Si je m'informe peut-être auprès des assassins, ils peuvent se dire comme lui... et que si moi je suis un assassin que je leur dit "allez me le tuer", ils peuvent le faire effectivement. Si je m'informe que je dis "allez le... essayez de le protéger", ils peuvent le protéger. Donc tout dépend de, de moi finalement.

- PD -Quand vous vous informez de ces gens-là est-ce que vous avez en mémoire, comme lui précisément comment vous vous êtes informé ?
- JK -Non.
- PD -Est-ce que c'est par votre service de renseignement ? Par...
- JK -Non, je ne sais pas par qui je me suis informé mais disons à chaque fois que je le pouvais je prenais l'information sur les gens que je connaissais dans toutes les régions.
- PD -Pourquoi ?
- JK -Pour avoir cette information. Tout ce que je vous ai dit ici, je l'ai... je l'ai su comment ? C'est parce que j'ai essayé de m'informer.
- PD -Par curiosité ?
- JK -Non, pour savoir exactement ce qu'il se passait dans toutes les régions. Je me suis déplacé dans les régions, je me suis heu, j'ai fait faire des rapports, j'ai fait faire des enquêtes pour avoir des informations.
- PD -Si vous voyez pas quelqu'un quand vous allez dans une région, que c'est une personne que vous croyez que vous devriez rencontrer, vous allez vous informer ?
- JK -Oui.
- PD -Il est à quel endroit, il [inaudible]...
- JK -Oui.
- PD -Vous démontrez de l'intérêt envers ces gens-là ?
- JK -Oui.
- PD -Ok. Est-ce qu'aujourd'hui des gens pourraient dire que cet intérêt-là justement manifestait comme des cibles, que vous ciblez des gens à... ?
- JK -Je ne sais pas... dans la mesure où je n'ai pas connaissance des gens où... qui auraient été assassinés, suite à ma recherche de la vérité ou à ma recherche de l'information, je ne peux pas dire il y a eu... il y a mon information a... ma recherche de l'information a contribué à la mort de quelqu'un, je ne connais personnellement personne qui aurait été assassiné parce que j'ai, je me suis informé sur lui. Le contraire est vrai.
- PD -Ok. C'est ça que je me demandais, si heu... si vous aviez eu de l'information à cet effet-là. Si vous disiez "bien, j'ai fait des vérifications puis aujourd'hui je réalise que mes informations ont amené des gens à être assassinés", vous nous dites c'est pas le cas.
- MD -Comment, comment avez vous su que, qu'il avait la confiance présidentielle ?

JK -C'est... le poste important que... de toutes façons c'est pas... j'ai... il... j'aurai dû avoir le même grade que lui dans la mesure où je suis entré à la même date dans l'école supérieure avec lui, donc il y a des gens de ma promotion qui, qui, qui, qui vivaient avec lui, qui, qui ont vu comment lui il était affecté, à quels postes il était affecté. Vous ne pouviez pas être affecté à des postes aussi importants surtout quand il venait du sud, sans avoir la confiance totale des, des, de l'Etat-major ou de la présidence entre... au haut niveau.

MD -Vous dites qu'il a été assigné à Ruhengeri ?

JK -Oui.

MD -En fait comme... quelle était sa fonction à Ruhengeri ?

JK -Je ne sais pas si c'est comme commandant de l'école de gendarmerie mais c'était une haute fonction à Ruhengeri.

MD -Et c'est à ce moment-là qu'il aurait connu la famille de Monsieur Z ?

JK -Je ne sais pas si c'est à ce moment-là ou si, s'il le connaissait avant, mais le fait que Monsieur Z était préfet à cette époque-là, que lui était le chef de la gendarmerie, donc c'était déjà de hautes figures au niveau de la préfecture à cette époque-là.

MD -Il aurait, il aurait possiblement rencontré Monsieur Z lors de son, lorsqu'il était affecté à cet endroit, c'est comme ça ?

JK -Non. Ça je ne peux pas, c'est ça que je dis, je ne peux pas confirmer. Dans la... de toutes façons pour être affecté là-bas il fallait qu'il y ait quelqu'un qui le pistonne comme on disait à cette époque. Parce que c'était des fonctions de promotion. Ce n'était pas des fonctions qui correspondaient à son grade. Alors qu'il sou... qu'il ait été pistonné, qu'il... et puis qu'il ait rencontré le préfet qui était Monsieur Z à cette époque-là, ou qu'il l'ait connu avant, que ce soit peut-être une des raisons qui fait qu'il ait été affecté là-bas, ça je ne peux pas déterminer.

MD -Mais il était, il était de quelle région ?

JK -Il est de Gitarama.

MD -Il était de Gitarama, alors c'est un, c'est un, c'était pas commun qu'une personne du sud soit assignée dans une région comme ça ?

JK -Soit assignée dans une région comme ça, c'était peut-être impossible mais il fallait qu'il y ait quelqu'un qui, qui puisse vous... avoir parlé de vous aux autorités qui faisaient la, la promotion. Vous ne pouviez pas, ce n'était pas automatique, à son grade de major, il n'était pas le seul major du sud, il n'était pas... il y avait d'autres majors ou peut-être même des gens plus gradés que lui, donc ce n'était pas commun,

que quelqu'un de Gitarama puisse être, avoir une promotion pour être affecté à une fonction aussi...

MD -D'accord, mais il y avait en plus le fait qu'il était MDR ?

JK -Non, ça c'est venu après.

MD -Ça c'est venu après ça ?

JK -Ça c'est après que ça s'est... plutôt dans la période plus récente.

MD -Mais à ce moment-là heu... vous connaissez pas son orientation politique ?

JK -A ce moment-là il y avait pas d'orientation politique puisque tout le monde était dans le parti MRND.

MD -Tout le monde était... tout le monde était MRND ?

JK -Oui.

MD -A ce moment-là. Et sa famille, sa famille elle-même... ce sont les fondateurs du MDR ?

JK -Oui.

MD -Mais c'est après ? C'est après cette période-là ?

JK -Oui.

MD -C'était quand même une personne heu à qui on a fait confiance parce que il fut assigné comme commandant de la gendarmerie à Kibuye, en remplaçant du commandant major Rujabo [phonétique] ?

JK -Oui.

MD -Qui est décédé ?

JK -Oui.

MD -Qui est décédé de quelle façon ?

JK -Je crois qu'il était malade.

MD -Il était malade ?

JK -Oui.

PD -Comment les ministres heu... je pense que vous nous avez déjà entretenu, mais juste revenir brièvement sur... comment les ministres avaient manifesté leur insatisfaction face au commandement du... du major Rujabo ?

JK -C'est... des rapports qui nous venaient de Gi... de Kibuye, de par le préfet et puis de par les ministres qui se rendaient sur place que le major, que le major Rujabo n'était... ne... ne... n'était pas, de leur point de vue, assez actif ou ne convenait pas à leur région.

PD -Il n'était pas assez efficace ?

JK -Non.

PD -On sait que c'est dans cette région-là que il a été dit qu'il y avait des ministres qui se rendaient sur les lieux à Bisesero puis qui auraient été vus sur les lieux des massacres, participant à des massacres à Bisesero.

JK -Moi je ne le sais pas, c'est, c'est ce qu'on disait après, mais moi je ne le sais pas. Dans la mesure où on dit que moi-même j'y ai été vu alors que je n'y ai jamais mis le pied. Je ne peux pas confirmer s'ils se sont rendus ou s'ils ne se sont pas rendus effectivement sur les lieux des massacres.

PD -Ok. Alors ces ministres-là vous font part ou font part publiquement avec le... par l'entremise du préfet... puis par leur entremise qu'ils, que le commandant doit être remplacé ?

JK -Oui.

PD -La suggestion de le remplacer par le major Karangwa, c'est... ça vient de...

JK -Ça c'est...

PD -De l'Etat-major ?

JK -Je ne sais pas si c'est l'Etat-major ou si c'est le ministère de la Défense. Je ne sais pas exactement qui, qui a pris la décision.

PD -Ok.

JK -Dans tous les cas ce n'est pas le gouvernement qui faisait ça.

PD -Vous vous y êtes pour rien dans ce...

JK -Non, je, je, je ne savais même pas que Karangwa était, avait été nommé sur place. En remplacement du major Rujabo.

PD -Vous ne devez pas signer sa promotion, son mouvement ?

JK -Non. Ce n'est pas...

PD -Non ça c'est des mouvements de personnel ordinaires ?

JK -C'est au sein de l'armée. C'est comme l'affectation à un front, des choses comme ça.

MD -Mais il demeure que les ministres s'étaient plaints ?

JK -Oui. Ça c'est vrai.

MD -S'étaient montrés insatisfaits ?

JK -C'est un fait.

MD -Et les ministres, là, qui s'étaient plaints, est-ce que c'est ceux qu'on nommait ici plus loin ? Les quatre ministres qui venaient de cette région ?

JK -Je n'ai pas, je n'ai pas vu heu disons de différence d'approche au niveau du ministère, des ministres

de Kibuye, je crois qu'ils étaient plutôt heu... il y avait un consensus entre eux.

MD -Ils étaient solidaires entre eux ?

JK -Oui. Entre eux ils étaient solidaires.

MD -Alors la, la, la, la plainte d'insatisfaction était, était supporté par les quatre ?

JK -Oui.

MD -Mais est-ce qu'on identifiait la, le, le, est-ce qu'on identifiait particulièrement les, les, dans quel secteur on était insatisfait du rendement de Rujabo, est-ce que c'était identifié assez clairement ?

JK -Je crois que le... le secteur d'activité ou, où il opérait c'était dans Bisesero, il y a pas à passer par quarante-cinq chemins pour y arriver. Donc c'était... le secteur d'activité pratiquement durant toute la période c'était celui-là.

MD -On parle de quelle... on parle de quelle période ?

JK -C'est avril à juillet...

PD -94 ?

JK -94, parce que le... Karangwa je crois il a, il fut nommé là-bas plutôt tard, vers le mois de juin.

MD -Vers le mois de juin ?

JK -Oui.

MD -Qu'il a remplacé ?

JK -Oui.

MD -Qu'il a remplacé Rujabo.

PD -Vous avez dit, vous dites qu'il y a même eu rapport à l'effet que deux gendarmes seraient décédés à Bisesero pendant une attaque menée par des Tutsi. Ça c'est un rapport qui a été porté à votre connaissance ?

JK -C'est un... je ne sais pas, je ne sais plus exactement où j'ai, j'ai eu ça, si j'ai lu ce qui était écrit quelque part mais j'ai... je me souviens que j'ai lu quelque part que deux gendarmes avaient été tués à Bisesero.

PD -Pendant des attaques menées contre les réfugiés Tutsi qui étaient là ?

JK -Oui.

PD -C'est un... c'est un des endroits ça Bisesero où comme vous décrivez dans votre déclaration, que jusqu'à la toute fin, il y a eu des combats.

JK -Oui.

PD -Les Tutsi résistaient autant qu'ils ont pu heu... dans cette région-là, mais je pense que vous nous avez

déjà expliqué que la... la situation géographique se prêtait assez bien à se réfugier puis à être difficilement  
attaquable dans ce coin là ?

JK -Oui.

MD -C'était dans les montagnes je crois ça ?

PD -Avez-vous besoin de vous absenter ?

JK -Non.

PD -On va changer les rubans.

**Fin de la face B de la cassette # 70.**